

# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N° 1 DE DOLLON

Mardi 15 octobre 2019 de 18h30 à 20h30

## Ordre du jour :

1. Installation du Conseil d'école et approbation du règlement de l'école.
2. Organisation pédagogique et effectif. RASED.
3. Projet d'école, APC, Sécurité à l'école
4. Bilan financier coopérative scolaire et achats effectués, actions effectuées et à venir.
5. Les demandes à la mairie (travaux effectués ou à effectuer).

## Personnes présentes lors du tour de table :

### Parents d'élèves :

Mme Berthelot Sophie  
Mme Fléchard Sandra  
M. Rossignol Jonathan  
M. Petit Dominique  
Mme Choleau Sarah

Un représentant de parents d'élèves qui est dans l'impossibilité de venir au conseil d'école doit informer les suppléants dans l'ordre de la liste distribuée pour se faire remplacer.

### Enseignants:

M Delafosse Laurent  
Mme Jacquot Marie  
Mme Le Cam Cécile  
Mme Mister Tonia  
Mme Pircart Amélie

Représentants de la Mairie : Eléonore Sterba (adjointe)

Représentante DDEN: Plumas Marie-Claire

Excusés : Mme Lucas, M. Fouquet (le maire), Mme Chaumier (RASED)

## 1/ Installation du Conseil d'école et approbation du règlement de l'école.

Tour de table : Présentation des présents. Rédactrices : Mme PIRCART et Mr PETIT

Présentation auprès des nouveaux parents d'élèves du rôle de la DDEN.

- Le règlement intérieur est approuvé par les membres du conseil d'école. vote : 11 voix pour, 0 contre, 1 abstention. (Changements apportés à l'article 2B sur l'école obligatoire à 3 ans).

Remarque de Mme Mister sur l'article 2D : les autorisations d'absences. Le directeur s'interroge sur la manière de le modifier et s'informera pour l'année prochaine. Des remarques ont été émises concernant les articles 10A et 10B puisque l'école est obligatoire dès la maternelle (possible fusion, voir avec le nouveau règlement départemental).

Sandrine Boulay reprend à 100 % après les vacances. Elle était remplacée jusqu'à présent par Sarah Charpentier.

M. Simon Jérémie remplace M. Delafosse le vendredi pour son travail de direction et Mme Guédon Hélène le mardi.

## 2/ Organisation pédagogique et effectif. RASED

- Effectif actuel : 108 élèves en 5 classes, mais 104 à la rentrée de novembre (puis 102 car 2 élèves nous quittent fin novembre)
- ACTUELLEMENT notre répartition est la suivante:

3TPS/12PS/7MS, 18GS/6 CP,	9CP/15CE1	11CE2/8CM1,	11CM1/8CM2.
22	24	24	19
			19

Seulement un autre élève de 2017 est inscrit dans la commune pour 9 départs (8CM2 et un passage anticipé)

- AVS -AESH:** Auxiliaire de Vie Scolaire, Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap (elles accompagnent des élèves avec certains besoins reconnus par la MDPH). Mme Dallé Noémie, Marie-Lyne Odillard sont à 24H semaine, Maïté Loudière à 9h (3matinées par semaine), Porte Sophie 3H dans l'école pour un élève. L'équipe enseignante remarque une augmentation importante du nombre d'élèves suivi par une AVS cette année.
- L'inclusion scolaire** est au centre des priorités du ministère: chaque enfant suivi par la MDPH devra avoir un suivi individuel dans l'école. Un numéro est mis à la disposition des familles: **02 43 61 58 15** ainsi qu'une adresse mail : [ecoleinclusive72@ac-nantes.fr](mailto:ecoleinclusive72@ac-nantes.fr) . Une aide à distance est disponible pour les enseignants sur Canopé sous le nom de **Cap école inclusive**.
- On remarque qu'il est difficile de gérer au quotidien certains élèves.**

**RASED** : il est basé à Connerré. Il est constitué de 3 membres de l'Education Nationale (psychologue de l'éducation nationale, deux enseignants spécialisés pour aider les enfants à devenir élève ou à progresser dans les apprentissages.) Les dossiers sont étudiés pour savoir s'il y aura une prise en charge ou pas. Les enseignants ont choisi de transmettre 24 demandes après l'avoir signalé aux parents qui peuvent prendre contact directement avec le RASED au 02 43 89 94 77.

Trois élèves sont suivis avec Mme Perrine Chaumier (ESCADRE : enseignant spécialisé chargé des aides à dominante relationnelle) le mardi matin. M. Paris (ESCADP : enseignant spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique) interviendra prochainement en fonction de ses disponibilités (leur secteur couvre 19 écoles, 2000 élèves).

## 3/ Projet d'école, Activités Pédagogiques Complémentaires , sécurité à l'école

**Projet de l'école** : il a été voté en conseil d'école en juin 2017 pour trois années (2017-2018 /2018-2019/2019-2020).

**Il comprend** 3 axes - La réussite du parcours de l'élève.

- Le climat scolaire.

- La priorité culturelle : langue vivante et le numérique.

(Le thème de l'année : le voyage dans le temps).

**Il existe le Livret Scolaire Unique** du CP à la 3<sup>ème</sup>. Il est numérisé pour toute cette scolarité ; il n'y a pas de notes jusqu'en 6ème. On y liste les compétences à acquérir. Il sera distribué en version papier deux fois par an (fin janvier et juin).

Il est demandé à chaque parent de noter un numéro de téléphone portable pour transmettre par la suite un code personnel aux parents pour avoir accès à la version numérique. L'adresse mail demandée aux parents permet de renseigner le collège des futurs 6ème.

La maternelle dispose d'un **Cahier de suivi** pour les quatre années. Il sera remis aux familles en mains propres au cours d'entretiens individuels planifiés en janvier et juin. Mme Berthelot demande si les rendez-vous et l'outil sont des demandes institutionnelles. Mr le directeur lui répond que le document est officiel mais que les rendez-vous semestriels sont des choix d'école.

**Activités Pédagogiques Complémentaires** : la priorité est faite à la lecture et aux mathématiques pour des élèves à partir de la GS, choisis par les enseignants, du 4 novembre 2019 au 9 avril 2020 / le lundi et jeudi de 16h30 à 17h30. La répartition est de 3 périodes de 6 semaines ce qui fait 36 h en tout. Mme Jacquot est à 80 % et travaille tous les lundis 1h . M. Simon effectuera 9 séances avec des GS le vendredi de janvier à avril. Mme Guédon interviendra aussi 9h avec des groupes le mardi 5X4 élèves en anglais.

**Evaluations début de CP et CE1** : évaluations qui permettent de cibler les difficultés et d'apporter des aides aux élèves repérés. Les élèves ont passé 6 séances (3 français, 3 mathématiques) en deux semaines. Les résultats sont donnés par compétences. Les enseignantes soulèvent qu'il leur faut du temps pour encore analyser à ce jour. Les parents des élèves seront accueillis par l'enseignant le jour de la transmission des résultats le vendredi 18 octobre. Les CP auront d'autres évaluations mi-janvier.

**Intervenante en Education Musicale** : Mme Gosset Mireille prend les groupes classes de la GS-CP au CM1CM2, le jeudi après-midi (séance 30 min à 45min). Elle est employée par l'école de musique intercommunale. Notre projet pédagogique musicale est en cours d'écriture pour être transmis pour validation à la conseillère pédagogique en musique avant la validation de l'IEN.

**Sécurité à l'école** : alerte incendie en septembre : bonne coordination de l'ensemble des enfants qui sont sortis en moins de 2 minutes.

**2 Alertes pour 2 PPMS (risques liés aux INTRUSIONS et aux conditions climatiques)** : nous avons déclenché une alerte obligatoire. Une personne était masquée dans la cour : confinement dans des zones définies. **Signal déclenché par un sifflet qui a deux types de sons (un pour les intrusions et un pour le confinement). Les enseignants trouvent que le mode de signalement pour donner l'alerte (la voix ou le sifflet) n'est pas adapté**. Mr Petit soulève l'idée d'une alarme visuelle avec un bouton déclenchant une lumière rouge. Un des principaux freins est le coût des installations.

Les réactions des élèves sont diverses : les maternelles étaient calmes. Ils ont été préparés depuis quinze jours. Les CM ont bien réagi mais ils n'ont pas pris conscience de l'enjeu de l'exercice.

Les familles étaient informées et devaient aussi en parler à la maison. La plaquette était sur le site de l'école.

Le rôle des délégués a été précisé dans le cas de ces alertes et ils seront placés devant pour précéder le groupe, pour les responsabiliser et permettre à l'enseignant de fermer la marche.

Présentation des deux PPMS au conseil d'école.

- Il est rappelé aux parents, que dans le cadre de Vigipirate, **les regroupements devant l'école sont interdits**.
- Le maire a transmis un courrier aux familles **pour limiter la présence des animaux** devant les entrées de l'école.
- Le **stationnement** Grande Rue doit se faire dans les **emplacements réservés** et non pas devant les entrées des particuliers.
- Le stationnement rue de la Gare **doit être ponctuel le matin** pour que chacun dispose d'une place rapidement et à proximité des bâtiments.

#### **4/ Actions effectuées et à venir. Bilan financier coopérative et achats effectués.**

**Actions de l'école : déjà effectuées**

- Utilisation du mur d'escalade. C'est un matériel loué 1€ par enfant à l'association USEP Nord Sarthe (l'école en est un membre). Le matériel reste à disposition un mois avant d'être transféré dans l'école suivante par les employés de la mairie que l'on remercie. Le matériel doit être renouvelé (nouveaux blocs mousse).
- **Photo de classe**, le vendredi 4 octobre par M. Vincent Olbert. Les parents ont géré. Les bons viennent d'être distribués. Il faudrait un bon de commande pour les photos de classe uniquement et préciser la réduction en cas de prise de deux pochettes individuelles.
- **Élections des délégués élèves** à l'élémentaire le jeudi 10 octobre au matin : ils étaient en situation réelle de vote avec campagne électorale et affichage, carte d'électeur, isoloir, urne et des conseillers municipaux présents que l'on remercie, pour le vote et le dépouillement.
- **Élections des délégués de parents** : le vendredi 11 octobre (56,17% de votants au lieu de 53,5 % en 2018). Peu de participation.
- Réunion pour les parents des classes de CE2CM1 et CM1CM2, le **vendredi 11 octobre 2019** : présentation du projet de voyage avec nuitées. 21 familles présentes sur 38 dont 2 excusées. Séjour à Blois de trois jours et deux nuitées du 4 au 6 mars si 36 des 38 enfants ont un accord signé avant le vendredi 18 octobre. A cette date, nous devons signer l'acceptation

du devis et verser un acompte pour que le voyagiste réserve la structure (environ 2550€). 3 accompagnateurs (non parents d'élèves) seront présents, en plus des deux enseignantes. (côté total d'environ 8500€)

▪ Pour les maternelles un séjour d'une journée à la grotte de Saulges et à la commanderie d'Arville sont à l'étude ; les cycles 2 envisagent la visite de Versailles.

#### **A VENIR :**

▪ **Mardi 5 novembre: liaison CM2-6<sup>ème</sup> au collège de Vibraye avec Mme Jacquot. Lien PPRE passerelles : bilan avec les professeurs et le CPE pour les élèves de 6<sup>ème</sup> au bout d'un mois de collège.**

▪ **5 novembre** : l'intercommunalité propose une présentation des instruments à cordes à la salle polyvalente de Dollon de 15 h à 16 h 15.

▪ **Cérémonie du lundi 11 novembre** à 10h sur la Place de l'Eglise.

▪ On envisage la visite des grottes de Saulges **le mardi 12 novembre**. 9€ par enfant avec le transport en plus, et la salle est prêtée par la mairie de Saulges pour déjeuner au chaud (les deux classes de maternelle)

▪ Visite médicale des CE2 avec l'infirmière du collège Mme Rigal : **jeudi 21 novembre**.

▪ **Piscine tous les lundis à partir du lundi 18 novembre jusqu'au lundi 27 janvier de 14h à 16h30.** Cependant nous avons un problème de transport (retour obligatoire à 16h10, trop juste pour notre école). Nous cherchons à inverser des plages horaires ou changer de période afin de trouver une solution pour que le cycle se fasse.

• 24 h de la maternelle : **Vendredi 22 novembre : ensemble découvrons les langues et cultures du monde.**

Ce sont des ateliers mis en place avec l'aide des parents disponibles et volontaires. Les deux classes maternelles participent de 9h à 10h30.

• **Cinéma** dans la salle du musée de la musique mécanique. On va choisir des films en rapport avec le projet de l'année. Le mardi 26 au matin pour les maternelles et vendredi 29 au matin pour les cycles 2 et après-midi pour les cycles 3. Dernière année de gratuité pour la présence dans la salle...il faudra prévoir une participation financière l'année prochaine.

• Visite de la puéricultrice de secteur pour les MS les **mardis 3 et 10 décembre** le matin.

• Courses ENDURO : pour les CE2- CM1- CM2 à Lavaré en **décembre**. Cette année il n'y aura pas de classement mais un contrat par équipe. Transport pris en charge par la communauté de communes. Finales le mercredi 18 décembre au Mans pour les équipes qualifiées inscrites et licenciées à l'USEP.

• Les courses enduro cycle 2 seront aussi en décembre : GS CP et CP CE1.

• **Vendredi 20 décembre**, venue du Père Noël le matin, au moment de la récréation, à l'école. Les cadeaux serviront à tous les élèves pour la cour ou la classe.

• **Jeudi 9 janvier** : intervention MUMO à Lavaré avec le Perche Sarthois pour les élèves du CP au CM2. Le transport est pris en charge par la communauté de communes.

• Carnaval le **vendredi 14 février** : Le bonhomme carnaval sera fabriqué par les mercredis récréatifs avec Guillaume Charvet. Les parents prévoient un plan de surveillance pour la sécurité du défilé et présence de l'harmonie.

• **Festival Chrysalide à Vibraye.** Spectacle Ouélo pour les maternelles et Rémi tout petit pour les élémentaires. 4.5€ par élève, le transport est pris en charge par la communauté de communes. Du **16 au 19 mars 2020**. Demande de prise en charge par l'APE de Dollon.

• Visite des châteaux de la Loire du **4 au 6 mars** ? Voyage des Ce2 au Cm1.

• Jeux collectifs en avril pour les Cycles 2

• **Les blocs de mousses** seront à la maternelle du **30 mars au 5 mai**. Ils seront à transférer à Thorigné par les agents de la commune. La structure mini-gym arrivera le **8 juin** pour être stockée à l'école l'été.

• **Jeux athlétiques** en juin à Vibraye pour les cycles 2 et 3.

• Fête de l'école prévue le **dimanche 28 juin** 2020 à la salle polyvalente avec le concert intégré.

**APE DOLLON** avec la réunion des parents (une douzaine présente) : le **jeudi 26 septembre**.

Parole à la présidente, Mme Berthelo : c'est démotivant; ils ne savent pas comment motiver les autres parents pour venir, participer et aider.

Bilan de la fête des écoles avec un bénéfice de 1612€ (2320€ juillet 2018).

Photos scolaires du 4 octobre : les commandes sont à récupérer pour le 5 novembre et les photos seront distribuées avant décembre.

Distribution d'une plaquette pour une commande de chocolats pour Noël à rendre pour le 22 novembre, (25% des sommes récoltées sont reversés à l'association). Les chocolats seront distribués avant les vacances.

• LOTO organisé par les parents d'élèves le 25 janvier 2020 .

Une benne à papier mise en place en janvier pour trois semaines sur le parking du gymnase pour récupérer des fonds pour l'APE, tous les papiers sont récupérés.

- **COOPERATIVE SCOLAIRE USEP DOLLON : 59** familles sur 78 ont participé au don de début d'année, ce qui représente 1015€. Rappel des achats de rentrée: matériel informatique (câbles et boîtier) pour installer les ordinateurs.

- Abonnements : Journal 1 jour/1 actu 67€. Un gratuit avec l'école des loisirs pour les GSCP après 13 abonnements des familles.

- **Présentation du bilan financier du compte USEP DOLLON**, contrôlé et validé par Mme Choleau.

Reste 3690,37€ (dont 3360€ pour le voyage avec nutées en 2020), soit un budget réel de 330,37€.

Il y avait 1344,07€ en septembre 2018). Il reste encore le Livret A (6245,76 €).

**La mairie** verse 4.500€ pour les fournitures scolaires annuelles (dont papier et encre imprimante) et 600 € pour la Coopérative scolaire ; compte-tenu du tarif du voyage il n'est pas nécessaire de verser en 2020 les 1680€ de subvention voyage.

5/ Les demandes à la mairie (travaux effectués ou à effectuer). Remerciements pour les travaux effectués cet été , en particulier la réhabilitation des toilettes extérieures.

**Elémentaire :**

- Placer une VMC dans les anciens bâtiments pour améliorer la qualité de l'air.
- Installer des silencieux sur les sorties de la VMC dans la bibliothèque et dans la classe de CM1CM2 car le bruit constant est trop fort.
- Placer des prises électriques dans le fond de la classe de CM1CM2 pour les ordinateurs.
- Mettre des balles de tennis sous toutes les chaises de la classe de CPCE1 et de GSCP.
- Modifier et peindre le portail de l'entrée.
- Réparer le rideau dans la classe de CE2CM1.
- Réparer deux prises: une en bibliothèque qui se détache (près du bloc incendie et une dans la classe de CE2CM1 (près du tableau)
- Changer le néon à l'entrée de la bibliothèque.
- Planter des arbres près des carrés potagers pour faire de l'ombre à la cantine le midi. (mûrier platane, noisetier...)
- Mettre un film occultant amovible sur le verre de la porte des CP CE1.
- Déplacer les deux carrés potagers de l'élémentaire près de la nouvelle cuve.
- Mettre un joint à la machine à laver, dans le vide sanitaire pour éviter les odeurs.
- Peindre le banc de la cour près de la salle d'arts visuels, qui deviendra le banc de la réconciliation.
- Réparer les gouttières du bâtiments principal.
- **Ramassage des feuilles des arbres dans la cour:** prévoir un carré grillagé dans les buissons pour le stockage.

**Maternelle:**

- Changer les thermostats dans le dortoir et en GSCP.
- Placer des prises électriques dans le fond de la classe de GSCP ainsi que près de son bureau et de celui de PSMS.
- Nettoyer les rideaux suspendus dans les deux classes de maternelle.
- Installer un double porte-vélos dans le local.
- Changer le sable du bac à sable.
- Réparer la gouttière du préau maternelle.
- Réparer la porte de secours désaxée des GSCP.

**Question de Mme Fléchard sur le harcèlement à l'école : ce thème est-il abordé à l'école ? Sous quelle forme et à partir de quel âge ?**

Réponse des enseignants : il est prévu dans les programmes, dans le projet d'école (climat scolaire) et abordé toute l'année en fonction des cas et des besoins en instruction civique. Mais le mot harcèlement ne convient pas dans toutes les situations. Les familles peuvent en parler aux enseignants ou au psychologue scolaire du RASED de Connerré par téléphone dès qu'ils constatent quelque chose.

**Dates à retenir: le 2<sup>ème</sup> conseil mardi 3 mars et le 3<sup>ème</sup> conseil le mardi 23 juin 2019 à 18h30.**